



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

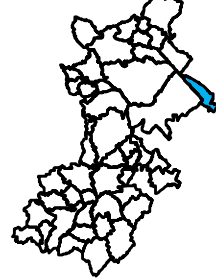
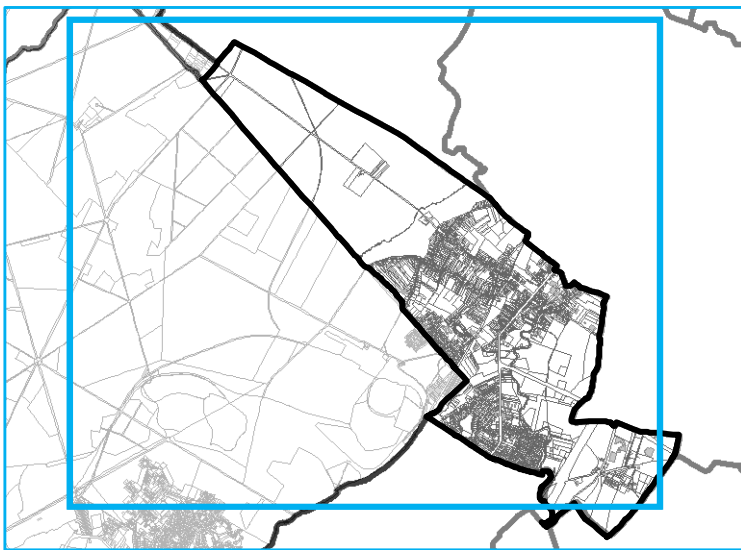
Plan de secteur règlementaire n°09
Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
ESCAUPONT - PLANCHE 1

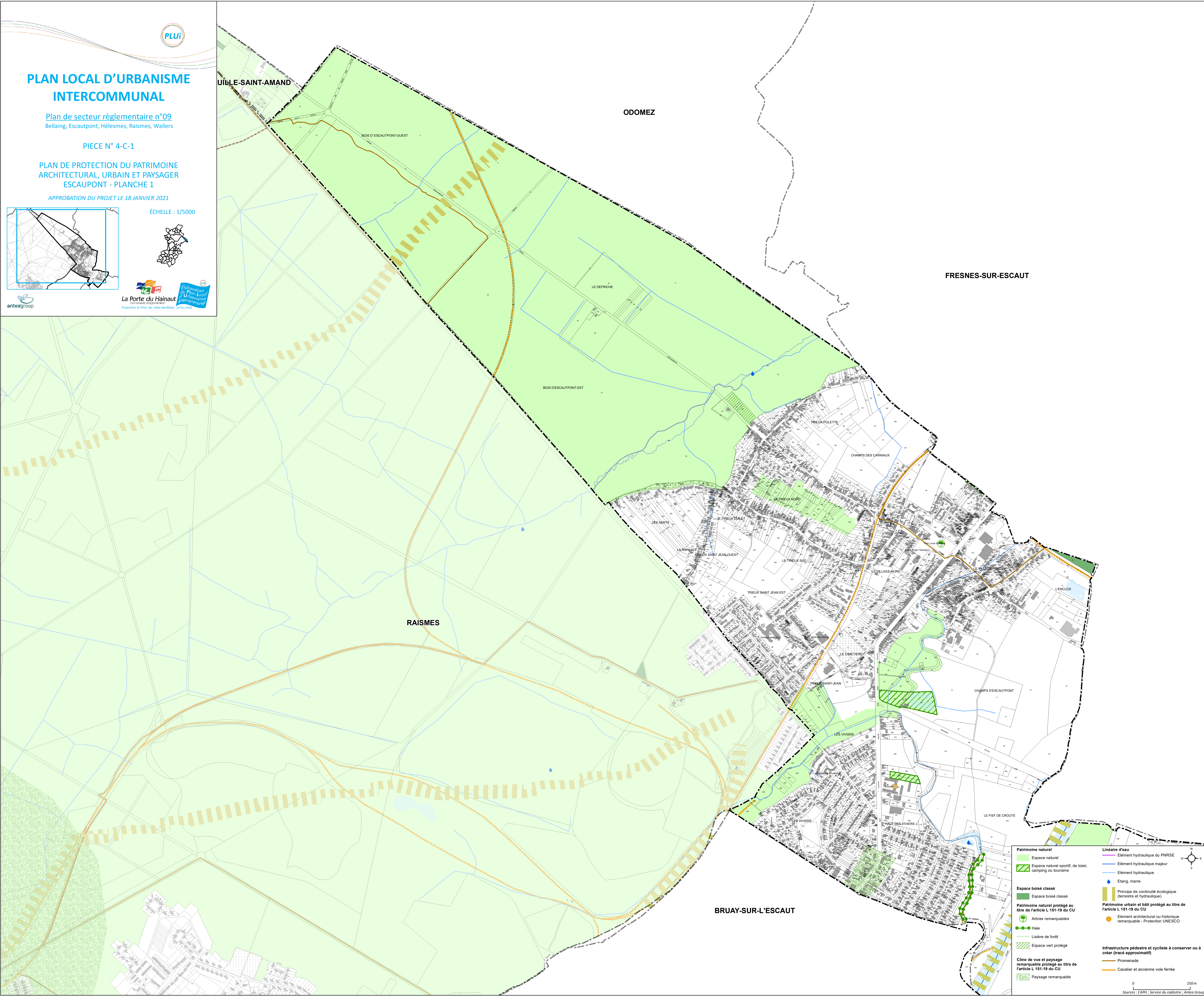
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire 2010-2020



Patrimoine naturel - Espace naturel - Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme	Linéaire d'eau - Élément hydraulique du PNRSE - Élément hydraulique majeur - Élément hydraulique - Étang, marre	Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU Élément architectural ou historique remarquable - Protection UNESCO
Espace boisé classé Espace boisé classé	Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU - Arbres remarquables - Haie - Lisière de forêt - Espace vert protégé - Paysage remarquable	Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif) - Promenade - Cavalier et ancienne voie ferrée
Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU Élément architectural ou historique remarquable - Protection UNESCO	Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU - Arbres remarquables - Haie - Lisière de forêt - Espace vert protégé - Paysage remarquable	Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif) - Promenade - Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250 m
Sources : CAPRI, Service du cadastre, Antea Group



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

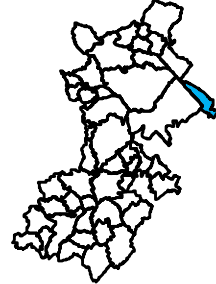
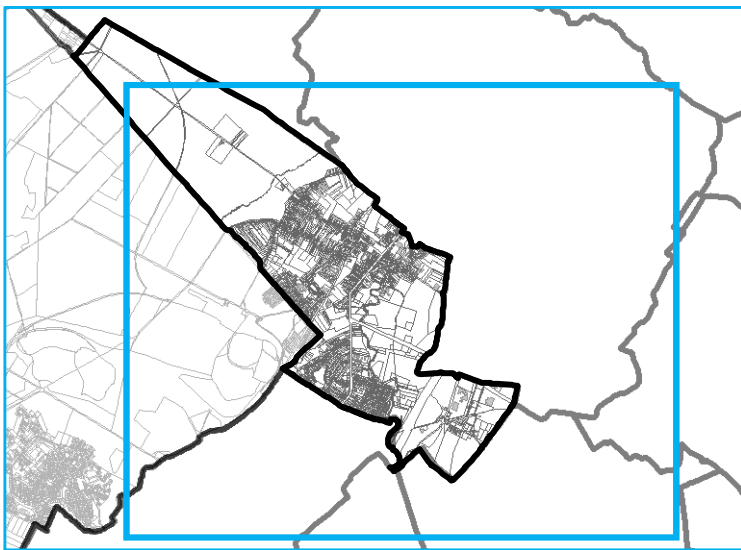
Plan de secteur règlementaire n°09
Bellaing, Escautpont, Hélesmes, Raismes, Wallers

PIECE N° 4-C-1

PLAN DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
ESCAUPONT - PLANCHE 2

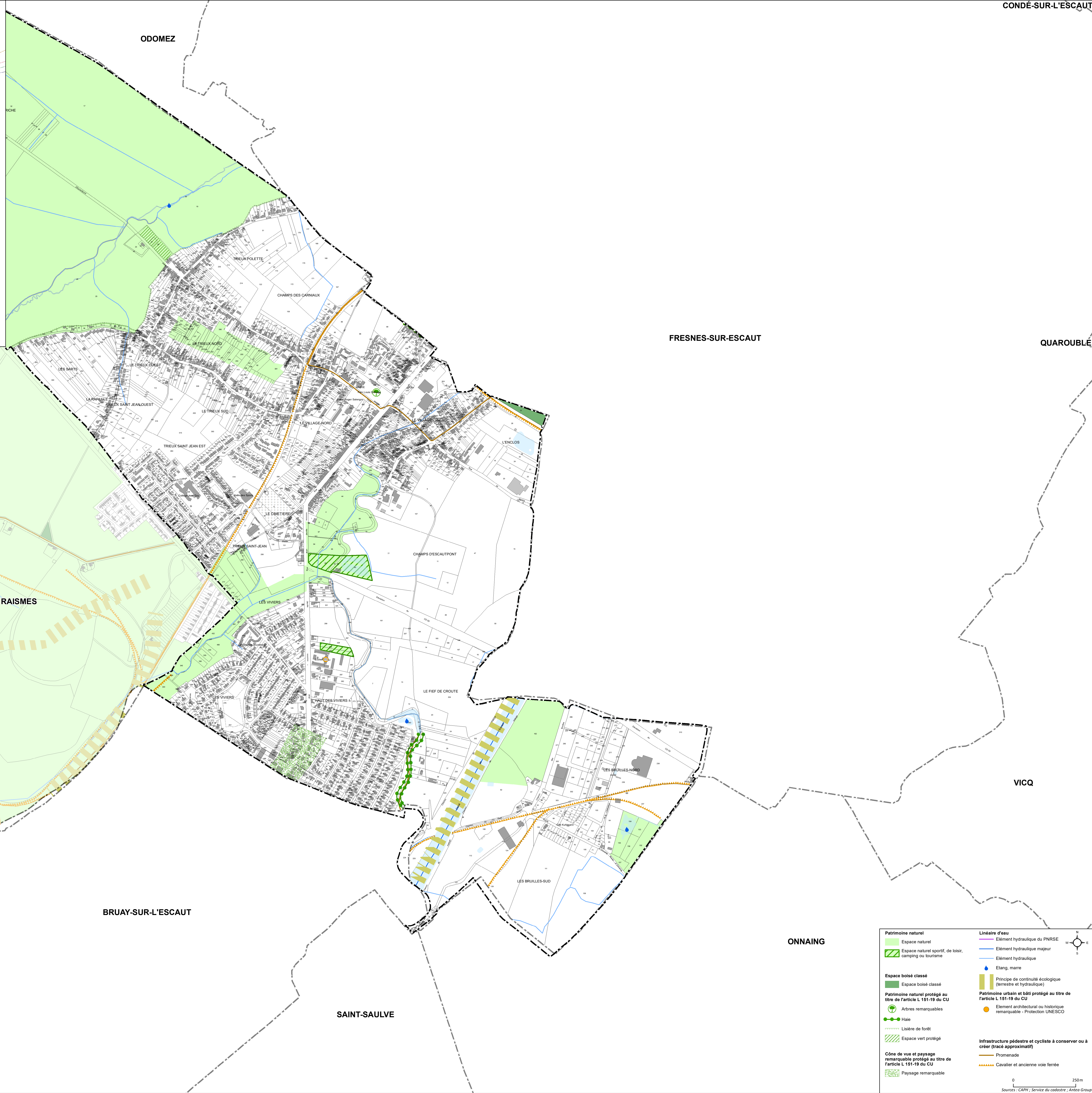
APPROBATION DU PROJET LE 18 JANVIER 2021

ÉCHELLE : 1/5000



anteagroup

La Porte du Hainaut
Communauté d'agglomération
Investirons le futur de notre territoire 2010-2020



Patrimoine naturel

- Espace naturel
- Espace naturel sportif, de loisir, camping ou tourisme
- Espace boisé classé
- Patrimoine naturel protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Arbres remarquables
- Haie
- Lisière de forêt
- Espace vert protégé
- Cône de vue et paysage remarquable protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Paysage remarquable

Linéaire d'eau

- Élément hydraulique du PNRSE
- Élément hydraulique majeur
- Élément hydraulique
- Étang, marre
- Principe de continuité écologique (terrestre et hydraulique)
- Patrimoine urbain et bâti protégé au titre de l'article L 151-19 du CU
- Élément architectural ou historique remarquable - Protection UNESCO

Infrastructure pédestre et cycliste à conserver ou à créer (tracé approximatif)

- Promenade
- Cavalier et ancienne voie ferrée

0 250 m

Sources : CAPH ; Service du cadastre ; Antea Group